

Conseil Municipal
Séance publique 02/06/25

/ Délibération DEL25_06_02_5

FINANCES LOCALES. Aides à l'Investissement Métropolitain 2025. Projets municipaux proposés

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation 26/05/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Hamdiatou NDIAYE, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame Samira MESBAHI **donne pouvoir à** Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir à** Monsieur Hamdiatou NDIAYE, Monsieur Jeff ARIAGNO **donne pouvoir à** Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Monsieur Idir BOUMERTIT **donne pouvoir à** Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Yalcin AYVALI **donne pouvoir à** Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Le conseil de la Métropole de Lyon a décidé la reconduction de l'aide à l'investissement des communes de son territoire, fondée sur les dispositions de l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales.

Cette aide doit permettre d'amplifier les efforts menés par les communes pour répondre aux défis écologiques et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements adaptés. Elle vise en particulier à accompagner les communes qui font face à une pression démographique forte et qui y répondent en augmentant l'offre de logements sur leur territoire.

Les dépenses subventionnables correspondent aux travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'écoles, d'établissements d'accueil du jeune enfant ou d'infrastructures sportives. Sont également éligibles les travaux de rénovation thermique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux qui sont destinés à accueillir, ou dédiés à un service à la population.

Une première liste d'opérations susceptibles d'émerger à cette aide à l'investissement a été élaborée, en concertation avec les services.

Intitulé de l'opération	Montant HT	Autres financements	Subvention maximum sollicitée (plafond de 60% du HT sur la base de 1 million €)	Part ville
Rénovation énergétique et étanchéité des bâtiments municipaux abritant le GRETA et le CERTA	375 000€	Sans objet	225 000€ (60%)	150 000€
Réhabilitation école élémentaire Moulin à Vent	333 300€	Sans objet	200 000€ (60%)	133 300€
Réhabilitation et extension de l'ancienne mairie de la Ville pour la création d'un nouvel équipement culturel : la Maison des Mémoires de Vénissieux	5 833 330€	- Dotation politique de la ville (notifié) : 1 700 000€ - DSIL(sollicité) : 375 000€ - Fonds vert (sollicité) : 375 000€	575 000€ (9%)	2 808 330€
TOTAL	6 541 630 €	2 450 000 €	1 000 000 €	3 091 630 €

Vu l'article L2121-29 du code des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer pour constituer le dossier d'aide à l'investissement 2025 ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame CALLUT, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- M'autoriser à arrêter la liste définitive des opérations susceptibles d'être éligibles à l'Aide à l'Investissement Métropolitain au titre de l'année 2025 ;
- Accepter les modalités prévisionnelles de financement de ces propositions ;
- M'autoriser à solliciter les subventions à percevoir et à signer tout document nécessaire à leur instruction et à leur versement. ;
- Dire que les subventions attribuées seront imputées sur le budget au compte 1385 « Subventions d'investissement non transférables des groupements de collectivités et collectivités à statut particulier ».

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 069-216902593-20250602-DEL25_06_02_5-DE



Monsieur Nicolas FORREY